

S É N A T

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mercredi 11 juillet 1962. — *Présidence de M. Louis Gros, président.* — En ouvrant la séance, le président a rendu hommage aux Sénateurs d'Algérie, membres de la commission, qui ont cessé leurs fonctions.

La commission a entendu le rapport pour avis de M. Delorme sur le projet de loi de programme (n° 265, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

M. Rougeron, au nom de ses collègues socialistes, a déclaré ne pouvoir s'associer à un vote favorable de ce projet de loi.

La commission a repoussé, par 11 voix contre 4, l'amendement de M. Suran, à l'article 1^{er}, tendant à réserver l'aide de l'Etat aux établissements publics d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Puis elle a adopté, par 9 voix contre 6, un amendement de M. Delorme à l'article 2 (nouveau) précisant que c'est le total des crédits et non les chiffres mentionnés à l'article 1^{er} qui constituera un minimum à réaliser en autorisations de programme au cours des quatre années 1962 à 1965.

Enfin, la commission a décidé de donner un avis favorable à l'adoption d'un amendement de M. Cogniot relatif à l'implantation future du nouvel Institut national agronomique.

L'ensemblé de l'avis de M. Delorme a, ensuite, été adopté.

En fin de séance, le président a rappelé que la désignation des membres de la mission d'information à Madagascar et dans l'océan Indien interviendra avant la fin de la présente session.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 11 juillet 1962. — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a, tout d'abord, désigné comme rapporteurs :

— M. Gadoin, pour le projet de loi (n° 261, session 1961-1962), autorisant l'adhésion de la France à la Convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et du matériel publicitaire, en date du 7 novembre 1952 ;

— M. Cornat, pour les projets de loi :

(n° 262, session 1961-1962), ratifiant le décret n° 61-1517, du 30 décembre 1961, qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation,

et (n° 263, session 1961-1962), ratifiant le décret n° 62-494 du 14 avril 1962 qui a modifié le tarif des droits de douane d'importation.

Elle a décidé, ensuite, de demander à être saisie pour avis :

— de la proposition de loi (n° 252, session 1961-1962), modifiée par l'Assemblée Nationale en première lecture, tendant à modifier les articles 811, 837, 838, 842, 843, 845 et 861 du Code rural relatifs aux droits de reprise et de renouvellement en matière de baux ruraux,

— et du projet de loi de programme (n° 265, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la création et au développement des établissements d'enseignement et de

formation professionnelle agricoles — et, pour rapporter ces deux textes, elle a désigné respectivement MM. Bajoux et Dailly.

Le président a fait connaître à ses collègues qu'il n'y avait pas de nouveaux amendements (autres que les treize déjà déposés) sur le projet de loi portant approbation du IV^e plan de développement économique et social, mais que M. Longchambon avait l'intention, à la fin du débat public, de résumer brièvement les principales réserves exposées par les différents orateurs avant que le Sénat ne se prononce par un vote d'ensemble sur ce texte.

La saisine pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n^o 1809, A. N.) a été demandée et MM. Pelleray, Lalloy et Yvon ont été autorisés à présenter des observations — au nom de la commission — sur les crédits relatifs à l'arrachage des pommiers, l'hydraulique agricole et l'augmentation des droits sur les navires de pêche.

Enfin, a été adoptée la proposition de M. Restat tendant à ce que le groupe de travail « Agriculture » se réunisse pour envisager la désignation des représentants de la commission au sein de l'éventuelle commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi complémentaire à la loi d'orientation agricole. Les commissaires ont entendu, par ailleurs, les explications de M. Bertaud sur les causes qui ont amené M. Pisani, Ministre de l'Agriculture, à ne pas être entendu jusqu'alors par la commission au sujet du projet de loi précité.

Jeudi 12 juillet 1962. — *Présidence de M. Etienne Restat, vice-président.* — Réunie une première fois au cours d'une suspension de séance, à la demande de M. Longchambon, rapporteur pour l'ensemble du projet de loi portant approbation du IV^e plan de développement économique et social, la commission a entendu son président lui indiquer que M. Longchambon était retenu par la discussion, avec le Gouvernement, des amendements (n^{os} 1 et 7) tendant à faire participer davantage le Parlement au travail d'élaboration du plan; MM. Coutrot et Pinton ont déclaré que l'absence du rapporteur ne permettait pas à la commission de délibérer valablement.

Dès son arrivée, M. Longchambon s'est excusé auprès de ses collègues d'une procédure qui n'avait d'autre objet que d'apporter une amélioration notable au texte déjà adopté par elle; MM. Brun, Dailly et Pinton ont alors fait approuver les légères modifications apportées aux amendements qu'ils avaient été amenés à déposer au nom de la commission.

Au cours d'une deuxième suspension de séance, la commission s'est réunie en commun avec la Commission des Finances (voir *infra* sous la rubrique « Commission des Finances »).

Enfin, la commission s'est réunie une troisième fois et après intervention de MM. Brun, Pautet, de Villoutreys, Hector Dubois, David et son président, a accepté une nouvelle délibération de l'article 3 du projet de loi, demandée par le Gouvernement et liée au dépôt d'une troisième lettre rectificative relative à la revision de l'objectif de construction de logements. En fonction de ce document, la commission a accepté de retirer l'amendement qu'elle avait déposé et qui était devenu, au cours du débat, l'article additionnel 3.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Judi 12 juillet 1962. — *Présidence de M. Rotinat, président.*
— La commission a entendu M. Messmer, Ministre des Armées, à propos de la loi de finances rectificative pour 1962 (n° 1809, A. N.).

Le Ministre a exposé les diverses variations de prix qui entraînent les réajustements en plus ou en moins demandés par le collectif. En ce qui concerne particulièrement l'usine de séparation isotopique de Pierrelatte, il a souligné que l'augmentation des crédits était rendue nécessaire du fait que les premières appréciations budgétaires se sont révélées insuffisantes, eu égard notamment aux améliorations techniques intervenues depuis lors.

Répondant aux questions posées par MM. Monteil, Ménard, Tinaud, Barrachin, de La Vasselais, Poher, Le Sassièr-Boisauné, Edgar Faure et le général Ganeval, le Ministre a été amené à préciser que le programme de fabrication du Bréguet Atlantic se déroulait comme prévu, même si certaines autorisations de programme ne s'avèrent pas nécessaires cette année et ont pu être supprimées. Il a indiqué que la mise en chantier de la deuxième frégate lance-engins devait être ordonnée en octobre prochain et dans de meilleures conditions grâce à une réévaluation des crédits initiaux.

En ce qui concerne la revalorisation des soldes des sous-officiers, M. Messmer a informé la commission de l'arbitrage rendu par le Premier Ministre, qui accorde une augmentation de 10 points d'indice à 65 % des sous-officiers en activité et en retraite et de 5 points aux autres.

La commission s'est vivement émue des informations de presse relatives à la situation du Maréchal Juin ; le Ministre a indiqué que ce dernier, en tant que général, a effectivement été mis à la retraite il y a deux mois, à la suite de la lettre qu'il avait adressée à l'ex-général Salan.

Après un bref échange de vues, la commission a ensuite désigné le général Ganeval comme rapporteur pour avis du projet de loi de finances rectificative pour 1962.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 10 juillet 1962. — *Présidence de M. Menu, président.*
— La commission a chargé M. Grand de rapporter la proposition de loi (n° 254, session 1961-1962), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à préciser que les ostréiculteurs et les mytiliculteurs inscrits maritimes relevant de la Caisse de retraite des marins ne dépendent pas du régime de l'assurance vieillesse des personnes non salariées de l'agriculture.

Après que M. Lambert eut présenté des observations sur les difficultés d'application du texte en discussion à la situation particulière des ostréiculteurs bretons, la commission a décidé de renvoyer sa décision à une prochaine réunion, afin de permettre à son rapporteur de prendre au préalable contact avec les organisations professionnelles et les représentants des ministères intéressés.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mercredi 11 juillet 1962. — *Présidence de M. Alex Roubert, président, et de M. Masteau, vice-président.* — Au cours d'une première séance, la commission a entendu le rapport de M. Driant sur le projet de loi de programme (n° 265, session 1961-1962), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la création et au développement des établissements d'enseignement et de formation professionnelle agricoles.

Le rapporteur, après avoir rappelé les grands principes de la loi du 2 août 1960 relative à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles, a procédé à l'analyse du texte en discussion. Ce texte tend à approuver un programme quadriennal pour les années 1962 à 1965, comprenant des opérations d'investissement pour un montant de 800 millions de nouveaux francs, constituant la première tranche d'un pro-

gramme d'ensemble appelé à s'étendre sur seize années. L'enseignement agricole, tel qu'il est prévu, comporte deux niveaux : un niveau moyen et un niveau supérieur, ce dernier étant le mieux doté par les dispositions du projet de loi. La capacité d'accueil passera, dans l'enseignement supérieur, pour le secteur public, de 2.000 étudiants actuellement à un peu plus de 4.000 dès 1967, ceci offrant la possibilité de former des enseignants spécialisés.

Concernant l'aide à l'enseignement privé, une dotation de 109 millions de nouveaux francs est prévue pour les quatre années considérées. Un amendement adopté par l'Assemblée Nationale précise que cette somme pourra être adaptée aux besoins de développement, d'extension et de création d'établissements d'enseignement privé. En conclusion, le rapporteur a souligné que le projet de loi en discussion manifestait la volonté de mettre à la disposition de la jeunesse rurale un enseignement convenable.

L'exposé du rapporteur a été suivi des interventions de M. Portmann, sur le problème du recrutement des enseignants et de l'octroi des bourses, de MM. Raybaud, Courrière et Chochoy, sur la participation des collectivités locales à la gestion des établissements d'enseignement, de MM. Tron, Paul Chevallier et Louvel sur l'implantation de ces établissements, de MM. Alex Roubert, président, Lachèvre et Mlle Rapuzzi sur les enseignants agricoles itinérants, de MM. Monichon et de Montalembert sur la composition des comités départementaux de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, de MM. Marcel Pellenc, rapporteur général, et Chochoy sur la répartition des emplois prévus entre enseignants et administrateurs.

M. Delorme, au titre de la Commission des Affaires culturelles, a fait part des conclusions auxquelles il avait abouti après l'étude du projet en discussion.

La commission a ensuite procédé, à la demande de M. Coudé du Foresto, rapporteur spécial pour l'Aviation civile, à un échange de vues préliminaire à la désignation d'une mission d'information chargée d'étudier l'infrastructure de certains aérodromes, faisant partie, soit du patrimoine français, soit de l'A. S. E. C. N. A., organisation française chargée de l'équipement d'aérodromes situés principalement dans les pays francophones.

Au cours d'une seconde séance, la commission a procédé à un échange de vues sur le rôle d'une mission d'information que la Commission des Finances avait été autorisée à désigner pour étudier en Suède et en Suisse le fonctionnement du service des télécommunications. Ont participé à cet échange de vues,

MM. Alex Roubert, président ; Chochoy, rapporteur spécial du budget des Postes et Télécommunications ; Marcel Pellenc, rapporteur général ; Courrière, Soufflet, Louvel et Tron.

Puis, sur un avant-rapport de M. Marcel Pellenc, rapporteur général, la commission a procédé à l'examen préliminaire du projet de loi de finances rectificative pour 1962 (n° 1809, A. N.), avant son adoption par l'Assemblée Nationale. Après un exposé sur la situation économique, le rapporteur général a analysé les dispositions du projet de loi, dont la charge supplémentaire s'élève à 2.395,6 millions de nouveaux francs, le niveau du découvert atteignant 7.210 millions de nouveaux francs.

Passant en revue les ouvertures et annulations de crédits, la commission a plus spécialement examiné les points suivants, sur lesquels des amendements seront déposés ou des observations formulées :

— concernant les dépenses ordinaires des services civils :

La réorganisation de la direction générale des Arts et des Lettres, la participation aux frais de fonctionnement et d'équipement de l'école de pilotage de Marrakech, les créations d'emplois demandées pour les départements et territoires d'outre-mer, les créations d'emplois du personnel enseignant pour assurer la rentrée scolaire de 1962, les Houillères du Sud-Oranais, les opérations de revision des évaluations cadastrales des propriétés bâties et non bâties, la couverture du déficit de l'exposition française de Moscou, la création de quatre nouvelles sous-préfectures en Seine-et-Oise et la création d'une I. G. A. M. I. E. à Tours, la création d'emplois nécessaires au fonctionnement du Secrétariat d'Etat aux Rapatriés, les déplacements de C. R. S. en métropole, les crédits supplémentaires au titre du Ministère de la Justice ;

— concernant les dépenses en capital des services civils :

L'acquisition d'un immeuble pour la création d'un centre culturel à Djakarta, l'installation du dock flottant de Djibouti, les constructions de classes mobiles, l'augmentation du capital d'Air France, la construction d'un nouveau siège permettant de regrouper les locaux du bureau de recherches géologiques et minières.

M. Maroselli, parlant au nom des rapporteurs spéciaux des budgets militaires, a procédé à l'analyse des crédits militaires : l'évolution de la situation en Algérie entraîne des économies liées à l'arrêt des opérations et à la réduction du service militaire. Mais des dépenses supplémentaires sont provoquées par le rapatriement des unités, la remise en état de casernements métropolitains et une réévaluation économique des programmes.

Une réévaluation du devis de construction de l'usine de Pierrelatte entraîne une demande de 200 millions de nouveaux francs en crédits d'autorisations de programme, gagés par une annulation résultant du retard dans la mise en fabrication de la série des patrouilleurs de l'O.T.A.N. La commission prendra position sur l'ensemble de ces crédits après le vote de l'Assemblée Nationale.

Jeudi 12 juillet 1962. — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a poursuivi l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1962 par l'étude des articles du projet de loi. Des observations ont été formulées ou des amendements déposés, notamment :

— sur l'article 4 relatif à l'ouverture d'un compte de prêts destinés à faciliter le relogement des rapatriés, par MM. Alex Roubert, président ; Armengaud et Marcel Pellenc, rapporteur général ;

— sur l'article 6 relatif à la modification d'articles du Code des pensions ;

— sur les articles 16 et 17 relatifs à la construction et l'exploitation du tunnel routier sous le mont Blanc, par MM. Alex Roubert, président ; Paul Chevallier, Raybaud, Louvel, Richard, Tron, Edouard Bonnefous, Marcel Pellenc, rapporteur général ;

— sur l'article 18, relatif aux créations d'emplois par décret ;

— sur l'article 26 relatif à l'exonération de la patente, après intervention de M. Richard ;

— sur l'article 32 relatif à la prohibition de produits ne satisfaisant pas aux obligations imposées aux produits similaires nationaux, par M. Alex Roubert, président,

et sur l'article 35 relatif à la péréquation du principal fictif de la contribution foncière des propriétés non bâties, par M. Marcel Pellenc, rapporteur général ; Mlle Rapuzzi, MM. de Montalembert, Descours Desacres et Bousch.

La commission a décidé de procéder à l'examen définitif du projet de loi aussitôt après le vote de l'Assemblée Nationale.

Puis il a été procédé à la désignation des membres de la mission d'information chargée d'étudier l'infrastructure de certains aérodromes.

Au cours d'une seconde séance tenue en commun avec la Commission des Affaires économiques et du Plan, consacrée au projet de construction d'une voie navigable mer du Nord—Méditerranée, dans le cadre du IV^e plan de développement

économique et social annexé au projet de loi (n° 1573, A. N.), M. Marcel Pellenc, rapporteur général, a proposé un texte modificatif à la rédaction du plan.

M. Pompidou, Premier Ministre, a, après une observation de M. Brun, donné son accord au texte suivant que le Gouvernement déposera sous forme de rectification à la deuxième lettre apportant des rectifications à la rédaction du IV^e plan :

Page 2, 1°, remplacer le quatrième alinéa par la rédaction suivante :

« Dans chacun des budgets de la période couverte par le plan seront inscrits les crédits nécessaires pour permettre l'exécution et l'achèvement des études techniques d'implantation et de méthodes de construction des ouvrages des deux tracés de la liaison fluviale à grand gabarit mer du Nord—Méditerranée, et introduites les procédures de réservation ou d'acquisition des terrains.

« Au cours de la même période et dans les mêmes conditions et sans préjudice des aménagements pouvant être entrepris immédiatement des études seront réalisées et achevées concernant la rentabilité et les conditions d'exécution des liaisons fluviales susceptibles de relier le système des canaux du Nord, le bassin de la Meuse, de la Seine, de la Loire et de la Garonne à l'ensemble du réseau navigable européen. »

2° Supprimer le sixième alinéa.

Dans ces conditions, les deux commissions ont décidé de retirer les amendements qu'elles avaient déposés. Puis, après le départ du Premier Ministre et des membres de la Commission des Affaires économiques et du Plan, la commission a procédé à un échange de vues sur l'application de l'article 40 de la Constitution et de l'article 45 du Règlement du Sénat.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,
SUFFRAGE UNIVERSEL,
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

Mercredi 11 juillet 1962. — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé M. Nayrou rapporteur de la proposition de loi (n° 248, session 1961-1962) de M. Yvon tendant à la réouverture de certains délais prévus par la loi n° 53-89 du 7 février 1953 tendant à la réparation des préjudices de carrière subis par certains fonctionnaires et M. Jozeau-Marigné rapporteur de la proposition de loi (n° 257, session 1961-1962) de M. Raybaud tendant à modifier les dispositions de l'article 359 du Code civil relatif à l'adoption.

M. Fosset a été nommé officieusement rapporteur du projet de loi (n° 1786, A. N.) tendant à accélérer la mise en œuvre de travaux publics, et notamment des autoroutes, et à assurer la sécurité de la navigation aérienne, projet qui doit être voté prochainement par l'Assemblée Nationale et inscrit à l'ordre du jour du Sénat avant la fin de la présente session.

MM. Delalande, Fosset et Geoffroy ont ensuite fait un compte rendu de la mission d'information qu'ils ont effectuée au camp de Saint-Maurice-l'Ardoise. La commission a chargé les membres de la mission, accompagnés du président de la commission, de présenter ces mêmes observations à M. Frey, Ministre de l'Intérieur.

Sur rapport de M. Geoffroy, la commission a ensuite examiné la proposition de loi (n° 253, session 1961-1962), modifiée par l'Assemblée Nationale en première lecture, tendant à modifier, pour les réclamations relatives aux enfants nés en Polynésie française, les articles 316 à 318 du Code civil relatifs au désaveu de paternité.

A la demande de M. Kalb, les deux premiers articles du texte ont été adoptés dans la forme que leur avait donnée le Sénat au cours de sa première lecture. L'article 4 a été adopté sans modification.

Sur rapport de M. Kalb, la commission a adopté sans modification le projet de loi (n° 229, session 1961-1962) modifiant l'article 2 du décret n° 53-161 du 24 février 1953 déterminant les modalités d'application du Code de la nationalité française dans les T. O. M.

Sur le rapport de M. Delalande, il a été procédé à l'examen du projet de loi (n° 255, session 1961-1962), modifié par l'Assemblée Nationale en première lecture, complétant et modifiant la loi n° 48-1360 du 1^{er} septembre 1948 portant modification et codification de la législation relative aux rapports des bailleurs et locataires ou occupants de locaux d'habitation ou à usage professionnel et rétablissant l'article 1751 du Code civil.

Les articles 1^{er} à 11 ont été adoptés sans modification. La disjonction des articles 11, 11 *bis* nouveau, 11 *ter* nouveau, 11 *quater* nouveau, a été adoptée à main levée. Les articles 12, 12 *bis*, 12 *ter* et 13 ont été adoptés sans modification.